

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

Le Président de Limoges Métropole

ARRÊTÉ

du 23 mars 2026

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges

N° 27933

VOU le code de l'urbanisme notamment ses articles R.150-51, R.150-52 et R.150-58
VOU la délibération en date du 30 juin 2025 approuvant le Plan local d'urbanisme de Limoges.
VOU notamment les documents et les plans annexés, à savoir :

- l'article DLBURELP n°2025-23 du 23 février 2025 abrogeant l'arrêté préfectoral DRECL n°2022-30 du 29 janvier 2022, précemment, à la société SCAD Environnement des opérations de mise en sécurité et de surveillance du site de l'ancienne décharge de Boucaux-les-Mines sur la commune de Limoges et son arrêté modificatif DLBURELP n°2022-10 du 23 août 2022;
- COMMISSAIRE qui y a lieu de mettre à jour les annexes du dossier du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges sont mises à jour au vu des documents annexés au présent arrêté.
À cet effet, sont été reportés dans les annexes du document, la détermination suivante :

- l'article DLBURELP n°2025-23 du 23 février 2025 abrogeant l'arrêté préfectoral DRECL n°2022-30 du 29 janvier 2022 précemment, à la société SCAD Environnement des opérations de mise en sécurité et de surveillance du site de l'ancienne décharge de Boucaux-les-Mines sur la commune de Limoges et son arrêté modificatif DLBURELP n°2022-10 du 23 août 2022;

ARTICLE 2. La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole, durant un mois.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 24/03/2026




Publié le vendredi 20 mars 2026

Le présent arrêté peut être rédigé d'un nouveau pour éviter de présenter devant le Tribunal Administratif un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Assurez-vous d'être informé(e) de la mise en ligne de vos documents administratifs.
Une procédure administrative simplifiée est mise à disposition à cet effet.

ARRÊTÉ

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de Limoges

1 DOCUMENT - Publié le 20 Mars 2026

 **27933_01.pdf**
(.pdf, 4,3 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**